



Montréal, le 14 mars 2014

Monsieur Christian Savard  
Directeur général  
Vivre en ville  
Maison du développement durable  
Bureau 480  
50, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal (Québec) H2X 3V4

Monsieur le Directeur général,

Au nom de la première ministre et chef du Parti Québécois, M<sup>me</sup> Pauline Marois, permettez-moi de donner suite à votre lettre du 5 mars dernier.

Dans votre lettre, vous abordez plusieurs sujets. Au regard de vos préoccupations concernant la mise en place d'une politique nationale d'aménagement du territoire, nous tenons à vous assurer que nous sommes particulièrement sensibles à cet enjeu. La première ministre a en effet confié un important mandat de révision des orientations gouvernementales en aménagement du territoire au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, M. Sylvain Gaudreault. Pour notre gouvernement, l'aménagement du territoire québécois et le développement de nos modes de transport sont indissociables.

Nous sommes déterminés à mettre en valeur notre territoire de façon durable et nous engageons à adopter une stratégie de lutte contre les changements climatiques. Nous nous engageons également à faire le choix des régions, et misons sur le principe de l'autonomie municipale et sur la diversification des sources de financement des villes. De plus, nous sommes conscients que la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est souhaitée depuis longtemps. Notre intention est de continuer le travail interministériel déjà entamé et de maintenir les discussions avec les municipalités et la société civile afin d'aboutir à un nouveau projet de loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui soit cohérent avec les autres lois et politiques que nous avons adopté et avec les projets de lois sur lesquels nous souhaitons travailler.

En ce qui concerne le transport collectif, le Parti Québécois prend l'engagement, dans sa plateforme électorale, de poursuivre le déploiement de la Stratégie nationale de mobilité durable qui vise, entre autres, une hausse des sommes allouées au transport collectif. Le volet transport collectif passera de 21 % à 27 % dans le Plan québécois d'infrastructure d'ici 2020. Ce transfert représentera, à terme, 1 milliard de dollars.

Le 7 avril prochain, les Québécois seront appelés à choisir la voie que le Québec prendra pour les prochaines années. Le Parti Québécois est déterminé à gouverner de façon courageuse pour un Québec plus prospère, plus accueillant, plus fort et plus indépendant, au bénéfice de toutes les Québécoises et de tous les Québécois. Nous convions les citoyens du Québec à faire le choix du Parti Québécois.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.



Martin Caillé  
Directeur du contenu